Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 29/10)

Décisions d'octroi d'autorisation

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
C(2016) 8596	3 janvier 2017	Trichloroéthylène Nº CE: 201-167-4 Nº CAS: 79-01-6	Parker Hannifin Manufacturing Netherlands (Filtration & Separation) BV, Oude Kerkstraat 4, 4870 AG Etten-Leur, Pays-Bas	REACH/16/7/0	Utilisation industrielle en tant que solvant de procédé pour la fabrication de modules contenant des membranes de séparation des gaz à fibres creuses	21 avril 2028	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées du point de vue de leur faisabilité technique et économique.

([1]) La décision est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach/about_fr

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.